

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 18 octobre 2021
N° CD-2021-9-12-1

12^{ème} **Commission**
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur
Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN

Résumé : Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présentent des systèmes de dotations de fonctionnement aux collèges publics différents qui se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de dotation de fonctionnement, attendue pour le 1er janvier 2023.

L'une des différences majeures réside dans le versement d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) unique pour les collèges haut-rhinois et d'un versement de DGF assortie de dotations de fonctionnement complémentaires, au long cours, pour les collèges bas-rhinois.

Ce rapport propose une série de dotations de fonctionnement complémentaires pour les collèges du Bas-Rhin, notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire.

Au total, 41 301,25 € sont ainsi identifiés et proposés dans ce rapport pour accompagner une partie des collèges du Bas-Rhin.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Bas-Rhin d'un montant total de 41 301,25 €, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE BASTBERG A BOUXWILLER POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, D'ACHAT D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer au collège public, figurant en annexe 1, une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 2 928,29 €, pour couvrir les frais de réparation de matériel de restauration.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES A DIVERS COLLEGES PUBLICS

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 2, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total 20 076,32 € selon le détail suivant :

- Collège Mac Mahon à Woerth : 2 638,26 € de dotation exceptionnelle pour la prise en charge du mobilier acquis par le collège pour une salle de classe.
- Collège Haute Bruche à Schirmeck : 4 956,53 € pour les frais engagés par le collège pour la réparation d'un tracteur.
- Collège Jean-Mentel à Sélestat : 8 000,00 € de dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation en 2021.
- Collège Le Parc à Illkirch : 4 481,53 € de dotation exceptionnelle pour la prise en charge des conteneurs et bacs acquis par le collège.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des demi-pensions des collèges et l'achat d'équipements et de produits destinés à répondre au protocole sanitaire ont généré des dépenses exceptionnelles imprévues qui pèsent de manière sensible sur le budget de l'établissement.

Les deux territoires ont eu des modalités de gestion et d'accompagnement différenciées :

- 160 000 € ont été versés aux collèges du Haut-Rhin dès 2020, et 65 000 € sur le budget de l'immobilier pour accompagner les collèges sur les effets de la crise,
- pour le Bas-Rhin au 27 septembre 2021, 330 005 € de dotations de fonctionnement complémentaires ont été versées aux collèges publics (dont 121 428 € pour 2020 et 208 577 € pour 2021).

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 3, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 12 026,64 €, afin de couvrir les surcoûts de dépenses liées à la crise sanitaire.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT DES MISSIONS DES REFERENTS HANDICAPS

En vue d'assurer les missions de référent handicap, en lien avec la direction des services départementaux de l'Education nationale, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de verser aux collèges publics, figurant en annexe 4, une dotation complémentaire de fonctionnement, garantissant ainsi tous les moyens matériels et informatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Le référent handicap contribue sur son secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents (organisation de réunions d'équipe de suivi de la scolarisation – élaboration du projet personnalisé de scolarisation – évaluation).

Deux types de versement sont proposés :

- un forfait de 438 € pour couvrir les dépenses de photocopies et de timbres
- ou
- un forfait de 388 € pour couvrir les frais de timbres.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer aux collèges publics, figurant en annexe 4, des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 6 270 €, afin de couvrir les frais de fonctionnement des missions des référents handicaps.

5. PROPOSITION D'APPROBATION DU PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES COLLEGES PUBLICS D'ALSACE AU TITRE DE LA PARTICIPATION A L'EXPOSITION « PAR'CHEMINS ET CHATEAUX »

L'année 2021, première année d'existence de la CEA, inaugure un cycle d'expositions estampillées « Mémoire(s) d'Alsace », destiné au grand public mais aussi au public scolaire.

L'exposition d'ouverture, intitulée Par'chemins et châteaux, se propose de faire revivre l'Alsace des XIIe et XIIIe siècles, qui, bien éloignée des idées reçues qui ont cours sur le « Moyen Age », a représenté un formidable essor économique, spirituel et artistique. Terre d'ancrage des empereurs Staufens, l'Alsace était alors pleinement intégrée à l'Empire romain germanique, première puissance européenne, qui dominait l'Europe centrale, une partie de l'Italie et le sud de la France.

Ces deux siècles de prospérité ont laissé des traces patrimoniales majeures, au premier rang desquelles les châteaux, marqueurs emblématiques du paysage alsacien actuel, qui se multiplient à partir du XIIe siècle et sont au cœur d'une société d'un genre nouveau, la société féodale. Châteaux, chevaliers et seigneurs ont, dès le XIXe siècle, durablement marqué l'imaginaire collectif.

En s'appuyant sur le patrimoine écrit emblématique dont la Collectivité est la gardienne, mais aussi sur l'expertise et l'ingénierie que les deux départements ont développé depuis plusieurs années autour du patrimoine castral alsacien, la première exposition du cycle « Mémoire(s) d'Alsace » a ainsi pour ambition de faire revivre ce premier printemps européen de l'Alsace.

Le propos de l'exposition s'intègre pleinement dans les thèmes « Société, Eglise et pouvoir politique dans l'Occident féodal » et, dans une moindre mesure, « Chrétientés et islam (VIe-XIIIe siècles), des mondes en contact », inscrits au programme scolaire de la classe de 5^{ème}. L'exposition offre en effet une approche locale des concepts abordés et des connaissances attendues.

Autour de cette exposition, les Archives d'Alsace développent plusieurs outils à destination des scolaires : un dossier pédagogique clefs en main réalisé par un enseignant relais, des parcours de visite, une médiation autour d'une mallette mise à disposition par Archéologie Alsace, ainsi que des ateliers ludo-pédagogiques variés. Le programme de la visite et du choix de la médiation est défini en concertation avec l'enseignant de l'établissement scolaire.

Favoriser l'attractivité de cette manifestation auprès du public scolaire par la prise en charge des frais de déplacement permettra aux collégiens de découvrir des documents originaux, manuscrits, chartes récemment restaurées et numérisées, qui font l'objet d'une médiation (transcription, traduction et animation numérique), mais aussi des objets de certains châteaux de l'époque.

Il est proposé au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver le principe de versements de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics d'Alsace, afin de prendre en charge les frais de transport pour l'exposition « Par'chemins et châteaux ». Le montant sera versé aux collèges publics à hauteur des frais engagés, sur présentation de justificatifs.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 41 301,25 € :
 - 2 928,29 € pour couvrir les frais de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur du collège public du Bas-Rhin figurant en annexe 1 ;
 - 20 076,32 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 2 ;
 - 12 026,64 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 3 ;
 - 6 270,00 € pour couvrir les frais de fonctionnement des missions des référents handicaps des collèges publics du Bas-Rhin figurant en annexe 4 ;
- d'approuver le principe de la prise en charge des frais de transport des collégiens d'Alsace pour la participation à l'exposition « Par'chemins et châteaux ».

Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P196O003 (Tranche P196O003T02) – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY